



INNOVATION OU EXTENSION DE LA RÉPRESSION ?

*PERSPECTIVES DES INTERVENANT-ES
SUR LES ESCOUADES MIXTES À
MONTRÉAL*

UN RAPPORT DIRIGÉ PAR
TED RUTLAND

EN COLLABORATION AVEC
LE COMITÉ
OPÉRATION DROITS DEVANT
DU RAPSIM

INNOVATION OU EXTENSION DE LA RÉPRESSION

DIRECTION DE RECHERCHE
TED RUTLAND

ÉQUIPE DE RECHERCHE
KARL BEAULIEU
CHLOE BULLEN
CERINE MADI
ORLANDO NICOLETTI

COLLABORATION
LES MEMBRES DU
COMITÉ OPÉRATION
DROITS DEVANT DU
RAPSIM

MISE EN PAGE
TED RUTLAND

FINANCEMENT



© TED RUTLAND ET RAPSIM
20 SEPTEMBRE, 2023
MONTRÉAL, QUÉBÉC

AVANT-PROPOS

Depuis ses débuts en 1974, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) se mobilise autour des enjeux de profilage social et de discrimination dans l'espace public auxquels les personnes en situation d'itinérance font face. Dans la dernière décennie, cinq portraits de la situation dans l'espace public (RAPSIM, 2023) ont été réalisés par le RAPSIM et ses membres en plus de plusieurs collaborations montrant la surjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance (Bellot et al., 2021).

Aujourd'hui, les membres du RAPSIM constatent l'apparition d'un autre type de répression policière dans l'espace public : la surveillance et le surinvestissement de la rue par les escouades mixtes. Ce rapport met en lumière les effets néfastes des escouades mixtes, tant sur les personnes en situation d'itinérance que sur les travailleur·euses du milieu communautaire et même sur la police elle-même. Ainsi, le rapport s'inscrit dans une suite logique d'actions du RAPSIM.

Face à un engouement médiatique élogieux pour ces approches soi-disant «sociales», des membres du RAPSIM ont été sidérés de constater le décalage entre les discours véhiculés (par exemple par la police, les instances municipales et les médias) et les réalités auxquelles ils font face quotidiennement sur le terrain. Comme vous le constaterez au cours de la lecture



de ce rapport, malgré les missions et les intentions souvent nobles de telles escouades sur papier, les répercussions sur les personnes en situation d'itinérance restent néfastes sur le terrain. On dira ce qu'on voudra, « L'agent de police n'est pas le meilleur ami des personnes en situation d'itinérance, qu'il soit à pied, à vélo, en patrouille ou accompagné d'un travailleur social » (Lamarche, 2023).

En effet, par définition, les personnes en situation d'itinérance sont plus susceptibles de se retrouver dans l'espace public n'ayant pas accès à un lieu privé, ni même intime, qui soit accueillant, sécuritaire et bienveillant. En rendant l'espace public encore plus hostile aux personnes qui s'y retrouvent, les escouades mixtes ne font qu'alimenter un feu collectif en y versant de l'essence : c'est ce que constatent les intervenant·es qui ont été rencontrés dans le cadre de cette recherche.

Il est important de se rappeler que si des personnes se retrouvent en situation d'itinérance, c'est parce qu'en tant que société nous avons failli à nos devoirs. Les différentes instances gouvernementales se doivent de cesser de produire et de maintenir des conditions qui mènent nos concitoyen·nes à la rue. L'inaction face à la crise du logement et du manque titanesque de logements sociaux diversifiés, le revenu de l'aide de dernier recours qui ne permet même pas de répondre à ses besoins les plus primaires, l'inaction face à la crise des surdoses ainsi que les violences systémiques sexistes, transphobes, coloniales et racistes sont tous des facteurs qui contribuent à l'itinérance sur lesquels nous devons agir sans plus attendre.

À la lecture de ce rapport, vous pourrez donc avoir accès au point de vue de personnes travaillant sur le terrain, qui vivent et sont témoins des effets concrets de la présence des escouades mixtes dans l'espace public montréalais. C'est dans ce contexte que le RAPSIM appuie et soutient la démarche tout en remerciant l'équipe de chercheur·euses de mettre en lumière cette répression insidieuse. Les recommandations du présent rapport sont dûment appuyées par le RAPSIM pour que la situation s'améliore pour les personnes qui en sont les premières concernées.

Beaucoup de travail reste à faire, mais nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour

que les différents acteurs de la société s'y mettent.

Solidairement,

Jérémie Lamarche

Organisateur communautaire au RAPSIM et membre du Comité Opération droits devant

TABLE DE MATIÈRES



| | |
|-----------|--|
| 1 | INTRODUCTION |
| 5 | MÉTHODOLOGIE |
| 10 | LES ESCOUADES MIXTES |
| 12 | INTERVENTION COMMUNAUTAIRE VERSUS INTERVENTION DES ESCOUADES MIXTES |
| 20 | EFFETS SUR LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE |
| 26 | EFFETS SUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE |
| 34 | EFFETS SUR LA POLICE |
| 39 | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS |
| 44 | BIBLIOGRAPHIE |

1.

INTRODUCTION

Au cours des quinze dernières années, la gestion de l'itinérance et de l'espace public a changé de manière significative à Montréal. Depuis les années 2000, l'approche dominante qui s'est imposée pour gérer l'itinérance est celle de la répression et du contrôle des personnes, notamment avec l'émission de contraventions, de demandes de déplacements et de saisie de matériel de consommation et de survie. Une série de changements politiques dans les années 1990 et au début des années 2000 ont donné au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et aux agent·es de sécurité de la Société de transport de Montréal (STM) plus d'outils et d'incitations pour sanctionner les personnes en situation d'itinérance (Sylvestre, 2010).

Des organisations communautaires comme le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) ont contesté cette approche qu'ils qualifient de « judiciarisation des personnes en situation d'itinérantes ». Un rapport de quatre chercheur·euses en 2005 (Bellot et al., 2005) a quantifié les conséquences de cette nouvelle approche : entre 2002 et 2004, le nombre de contraventions données aux personnes en situation d'itinérance a plus que doublé et plus de 30 % des personnes sanctionnées en vertu de la réglementation municipale étaient des personnes en situation d'itinérance. En réponse à ces critiques, le SPVM s'est doté d'un plan

d'action en matière de prévention du profilage racial et social. Dans ce plan, les « escouades mixtes » sont présentées comme une piste de solution (Montréal, 2021).

Ainsi, une nouvelle approche a vu le jour en 2009 avec la création d'une première « escouade mixte ». L'escouade, connue sous le nom Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII), jumelle des policiers·ères avec un·e représentant·e d'un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et préconise une approche non-répressive face aux personnes en situation d'itinérance dans l'espace public. Ensuite, une série d'autres escouades mixtes ont été créées. Ces escouades jumellent un·e ou plusieurs policiers·ères avec un·e ou plusieurs intervenant·es non-policier·ères, notamment des travailleurs·euses sociaux et des travailleurs·euses de la santé.

Comme les escouades se concentrent sur les espaces publics et que les personnes en situation d'itinérance sont plus susceptibles de se trouver dans ces espaces et/ou faire l'objet d'une plainte de la part d'un·e résident·e ou d'un·e commerçant·e, les escouades ciblent essentiellement des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public. Plus récemment, en 2020, une organisation nommée la Société de développement social (SDS) a été engagée par la Ville de Montréal pour former une escouade entièrement civile, l'Équipe

mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), en collaboration avec le SPVM. L'EMMIS opère aux côtés des escouades mixtes et adopte une approche similaire aux situations impliquant des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public.

Ce rapport examine de plus près ces nouvelles escouades qui ont remodelé la gestion de l'itinérance et de l'espace public à Montréal depuis 2009. Tout d'abord, nous présentons notre méthodologie. Malgré le financement sans précédent dont jouissent ces escouades, peu de connaissances ont été produites sur ces escouades jusqu'à présent, et d'autant moins d'études qui tiennent compte des savoirs et des perspectives des intervenant·es communautaires. Pour remédier à cette absence, ce rapport s'appuie sur des entretiens avec des intervenant·es communautaires qui travaillent avec les personnes en situation d'itinérance au sein d'organismes communautaires. Bien que d'autres sources d'information aient été consultées par l'équipe de recherche, les entretiens ont été privilégiés ici afin de fournir *la perspective des intervenant·es* sur ces développements.

Le rapport se concentre sur quatre escouades en particulier: trois escouades mixtes (EMRII, EMIC et E=MC2) et l'escouade civile EMMIS. Pour des raisons de simplicité, nous appelons ces quatre

escouades des « escouades mixtes ». Dans ce rapport, nous partons du principe que les interventions psychosociales et le travail des escouades mixtes possèdent plusieurs caractéristiques qui sont fondamentalement différentes. Dans les pages qui suivent, nous examinons les effets des escouades mixtes selon trois thématiques différentes : sur le travail communautaire, sur les personnes en situation d'itinérance et sur le travail policier.

Dans l'ensemble, nos résultats indiquent que les escouades mixtes restent ancrées dans une logique de répression qui vise à satisfaire les intérêts de certain·es résident·es et commerçant·es qui ne veulent pas voir la pauvreté au désavantage des besoins des personnes en situation d'itinérance. Plus concrètement, par leur composition et leur mode d'intervention, les escouades mixtes ne peuvent ni établir de relations de confiance avec les personnes en situation d'itinérance, ni leur permettre de définir leurs besoins, ni réaliser des changements sur le long terme.

Elles ne peuvent donc pas répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Alors que les escouades mixtes ne résolvent pas les problèmes fondamentaux de l'itinérance, elles sont elles-mêmes une source de problèmes. Selon les intervenant·es, les escouades mixtes entravent leurs propres efforts de lutte contre l'itinérance et la possibilité de

défendre les droits des personnes qui vivent cette situation. Effectivement, elles s'approprient des ressources et des financements qui pourraient être axés sur la prévention au lieu de la répression.

Nous postulons ici que ces escouades opèrent un virage politique que nous qualifions de dangereux où des ressources toujours croissantes sont orientées vers des initiatives et des organisations qui acceptent de prioriser les besoins des résident·es, des commerces et de la police, au dépend des besoins et des droits des personnes en situation d'itinérance. Ces constats sont inquiétants pour l'avenir du travail communautaire qui pourrait devenir lentement complémentaire et dépendant de la mission policière. Ils sont encore plus inquiétants pour les personnes en situation d'itinérance, qui sont désormais ciblées à la fois par la police traditionnelle et par un nombre croissant d'escouades mixtes.

Il existe une alternative. Au cours des dernières années, plus de 210 initiatives civiles de réponse aux situations de crise ont vu le jour à travers le monde, toutefois ces initiatives restent absentes à Montréal (Livingston, 2023). Afin de réduire l'itinérance, d'assurer les droits de tous·tes et la pérennité des organisations communautaires, la tendance à la multiplication des escouades mixtes doit être inversée. Nous présentons à la fin du rapport sept recommandations que nous

demandons à la Ville de Montréal de mettre en œuvre.

Tableau I: échantillon de recherche

| | Travail de rue | Travail en refuge | Total |
|-----------------------|-----------------------|--------------------------|--------------|
| Organismes | 10 | 7 | 17 |
| Intervenant·es | 24 | 14 | 38 |

2.

MÉTHODOLOGIE

Équipe de recherche

Cette recherche a été entreprise par une équipe de cinq chercheurs·euses universitaires, en partenariat avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). L'équipe de recherche a été dirigée par Ted Rutland, professeur agrégé au département de géographie, d'aménagement et d'environnement de l'Université Concordia, dont les recherches portent sur les politiques urbaines, la sécurité et le maintien de l'ordre. Trois chercheurs·euses – Orlando Nicoletti, Cerine Madi et Chloe Bullen – sont étudiant·es à l'Université Concordia, tandis que Karl Beaulieu est étudiant au doctorat en travail social à l'UQAM.

L'équipe de recherche et le RAPSIM partageaient des inquiétudes similaires devant la prolifération des escouades mixtes compte tenu du manque de recherches et de débats publics sur ce sujet. Plus encore, nous notions le manque de recherches tenant compte de la perspective des intervenant·es qui travaillent avec les personnes en situation d'itinérance. Ainsi, en collaboration avec le RAPSIM, ce projet a été mis en place afin de documenter et d'analyser les observations des intervenant·es de première ligne sur ces escouades mixtes.

Méthodes de recherche

Des entretiens avec des intervenant·es ont été menés par l'équipe de recherche entre juillet 2022 et mars 2023. Des invitations à participer à la recherche ont été envoyées à tous les groupes membres du RAPSIM et de nombreux groupes se sont portés volontaires pour y répondre. Le directeur de la recherche a également discuté du projet lors d'une réunion des membres du RAPSIM en janvier 2023, ce qui a permis d'obtenir de nouveaux·elles répondant·es. Certains entretiens ont été réalisés individuellement tandis que d'autres ont été réalisés en groupe (2-8 intervenant·es). Au final, l'équipe a réalisé 17 entretiens avec un total de 38 intervenant·es (voir le Tableau I).

Les quatre escouades mixtes examinées dans ce rapport (EMRII, EMIC, E=MC2 et EMMIS) sont celles qui interviennent très fréquemment auprès des personnes en situation d'itinérance. Les membres du RAPSIM ont donc plus d'interactions avec elles qu'avec les autres escouades mixtes. Les entretiens ont porté sur les observations des intervenant·es dans le cadre de leur travail. Ces observations ont lieu sur une base régulière et se déroulent au sein de leurs fonctions d'intervenant·e social·e, e au sein des refuges, ainsi que dans la rue. Certains intervenant·es ont également interagi avec des membres des équipes mixtes au sein des espaces de concertation.

Lors des entretiens, nous avons porté attention aux observations des intervenant·es, mais aussi à ce qu'ils ont entendu de la part de leurs usager·ères. En somme, la perspective des intervenant·es peut être riche pour documenter les escouades mixtes car leur discours tient à la fois compte de leurs propres expériences, des savoirs locaux et permet de rassembler les connaissances et expériences des nombreux·ses usager·ères accompagnés·es.

Les entretiens ont été enregistrés, transcrits et finalement codés par l'équipe de recherche. L'analyse des entretiens par l'équipe a permis de dégager une série de grands thèmes qui ont structuré le présent rapport. La rédaction du projet de rapport a ensuite été répartie entre les membres de l'équipe. Les participant·es à la recherche et les organismes membres du RAPSIM impliqués dans le comité Opération droits devant (ODD) ont reçu une version préliminaire du rapport en juillet 2023 et ont été encouragés à faire part de leurs commentaires. Une rencontre du comité ODD s'est également tenue afin de discuter du rapport. L'équipe de recherche a révisé le rapport sur la base des commentaires fournis à ces occasions et une version finale a été communiquée aux participant·es à la recherche et au RAPSIM le 31 août 2023 pour approbation. Le présent document est la version finale approuvée du rapport.

Échantillon

Compte tenu des enjeux de confidentialité qu'implique la participation à ce projet de recherche, nous ne fournissons que les informations les plus générales sur les participant·es. Ainsi, les noms ainsi que toutes informations permettant de reconnaître une organisation communautaire, un·e intervenant·e ou un·e usager·ère ont été volontairement retirés du présent rapport. Le Tableau I présente l'échantillon de recherche où l'on distingue deux types d'organismes et d'intervenant·es.

Un type, représentant la majorité, est engagé dans le travail de rue, une forme d'intervention que nous décrivons plus en détail ci-dessous. D'autres étaient engagés dans diverses formes de travail social au sein de ressources d'hébergement. Nous avons porté attention à ce que les intervenant·es proviennent de milieux géographiques différents, et qu'ils rejoignent une diversité de personnes, tant celles qui habitent la rue que celles qui fréquentent les ressources. Nous avons aussi porté attention à avoir une diversité de répondant·es, au regard des facteurs socio-démographiques suivants : race, genre, âge, années d'expérience et langue.

Limites

Il convient de souligner que les perspectives des participant·es sont nécessairement partielles. Dans la plupart des cas, iels

n'avaient observé qu'une ou deux escouades, et non les quatre escouades dont nous parlons dans ce rapport. Leurs observations étaient également limitées par les populations auprès de qui iels travaillent et des quartiers spécifiques au sein desquels iels interviennent. Enfin, leurs observations se limitaient le plus souvent aux 3 à 5 années précédentes, alors que l'escouade mixte la plus ancienne existe depuis 15 ans. Cependant, ces limites n'ont pas posé de problème quant à la validité des résultats, puisque que la recherche qualitative est nécessairement un processus de construction de connaissances par le biais d'une accumulation d'observations individuelles et de groupe.

Tableau II: Les escouades mixtes décrit dans le rapport

| | Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) | Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire (E=MC2) | Équipe métro d'intervention et de concertation (EMIC) | Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) |
|--|---|--|---|--|
| Année de création | 2009 | 2020 | 2020 | 2021 |
| Mission | Rejoindre des personnes en situation d'itinérance, qui font l'objet d'interventions policières répétées. Diriger ces personnes vers des services; favoriser leur réinsertion sociale. « Une équipe de deuxième ligne ». | Axée sur les espaces publics (Émilie-Gamelin, Cabot). Offrir aux personnes vulnérables, fréquentant ces espaces, « des services adaptés à leurs besoins, là où elles se trouvent ». « Diminuer les tensions entre les divers usagers [des espaces], renforcer le sentiment de sécurité ... et prévenir la criminalité ». | Favoriser une « meilleure cohabitation » entre les personnes en situation d'itinérance, les usagers et les commerçants du métro. Guider ces personnes « vers les bonnes ressources ». « Une équipe de deuxième ligne ». | Agir rapidement pour « désamorcer des situations de crise dans l'espace public ». Accompagner les citoyens vulnérables vers des ressources. Répond aux appels du SPVM, partenaires institutionnels et communautaires. « Équipe de première ligne ». |
| Acteur(s) impliqué(s) | SPVM, CIUSSS du Centre-Sud Travaille en duos | SPVM, CIUSSS du Centre-Sud, Société de développement social (SDS) | SPVM (section métro), STM, SDS Travaille en duos (STM, SDS) et trios (SPVM, STM, SDS) | Ville de Montréal, Société de développement social (SDS) |
| Nombre d'interventions et d'intervenantes | 30 nouveaux cas par année 6 policier-ères du SPVM, 5 intervenant-es de santé du CIUSSS (2022) | A commencé dans la Place Émilie-Gamelin (2020); élargit au Square Cabot (2022) | 110 interventions (nov 2020 à avril 2021) | 1,690 interventions (sept 2021 à mars 2022) 8 intervenant-es SDS en 2021, 12 en 2022 et 32 en 2023. |

Tableaux III: Les autres escouades mixtes

| | Patrouille conjointe autochtone | Équipe de soutien aux urgences psychosociale (ESUP) | Équipe de concertation Communautaire et de rapprochement (ECCR) | ECHINOPS |
|---------------------------------|---|--|---|---|
| Année de création | 2014 | 2012 | 2021 | 2022 |
| Mission | Axée sur « la relation d'aide, la référence à des ressources et l'accompagnement en vue d'améliorer l'accès des personnes autochtones vulnérables » et créer « des liens de confiance » entre le SPVM et les autochtones. | Soutenir le travail policier lors d'interventions impliquant des personnes en crise. Faciliter l'accès de ces personnes à des services adaptés (système de justice, de santé et/ou de soutien Communautaire). | « Aller à la rencontre des citoyens et des intervenants [Communautaire] ... en vue de trouver ... des solutions communes et durables aux enjeux de cohabitation sociale et de sécurité urbaine ». | Axée sur les « interventions auprès de citoyens dont l'état mental est perturbé ». « Prévenir des hospitalisations; diminuer le nombre répété d'appels auprès des services d'urgence; d'offrir ... un accès rapide à des services répondant à leur état et à leurs besoins ». |
| Acteur(s) impliqué(s) | SPVM, Centre d'amitié autochtone de Montréal | SPVM, CIUSSS du Centre-Sud Travaille en duos | SPVM | SPVM, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal |
| Nombre d'intervenant.e.s | 2 policier·ères, 2 intervenant·es CAMM (2014), 4 et 4 (2021). Travaille en duos | 1,900 interventions par année (2022) 6 policier·ères du SPVM, 4 intervenant·es du CIUSSS (2021) | A commencé au centre-ville; élargit au nord-est et à l'ouest (2021). 24 agent·es; patrouille 7 jours sur 7 à pied. | Intervient dans Saint-Michel et Saint-Léonard. Nombre d'intervenant·es pas dévoilé. |

3.

LES ESCOUADES MIXTES

La première escouade mixte à être introduite à Montréal a été l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII), une escouade qui associe un·e policier·ère à un·e intervenant·e du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. L'escouade, introduite en 2009, est orientée vers les personnes en situation d'itinérance ayant reçu un nombre élevé de contraventions de la part de la police. L'introduction de EMRII a été rapidement suivie par une deuxième escouade mixte en 2012, l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP), qui associe un·e policier·ère à un·e travailleur·euse de la santé mentale, toujours du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Depuis 2012, une série de nouvelles escouades mixtes ont été introduites. L'escouade E=MC2, créée en 2020, s'est concentrée sur les espaces publics utilisés par les personnes en situation d'itinérance (notamment la Place Émilie-Gamelin et le Square Cabot). EMIC, aussi créée en 2020, vise à gérer la présence des personnes en situation d'itinérance dans les stations de métro. En 2021, enfin, une escouade civile appelée l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) a été introduite. EMMIS se concentre également sur les situations impliquant des personnes en situation d'itinérance, comme la plupart des escouades mixtes, et est mandatée pour remplacer la police dans ces situations.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous incluons EMMIS dans cette étude, bien que ses équipes ne comprennent pas de policier·ères. Une description des escouades mixtes est fournie dans les Tableaux II et III.

Comme le montrent les deux tableaux, les deux partenaires non-policiers les plus importants des escouades mixtes sont le CIUSSS et la Société de développement social (SDS). Le CIUSSS apporte une expertise en matière de services sociaux et de santé à EMRII et une expertise en matière de santé mentale à ESUP et à ECHINOPS. La contribution de la SDS est, quant à elle, plus complexe. Fondée en 2008, la SDS est financée par l'arrondissement Ville-Marie, ainsi que par plusieurs entreprises privées et bailleurs de fonds. Sa mission déclarée est de servir de « pont » entre la communauté des affaires (qui compose son conseil d'administration) et les organisations à but non lucratif.

La SDS gère une gamme de services et de projets consacrés à la promotion de ce qu'elle appelle la « cohabitation » entre les personnes en situation d'itinérance et les autres usager·ères dans les espaces publics. C'est cette expertise en matière de « cohabitation » qu'elle apporte à EMIC et qui a permis à l'organisation d'opérer EMMIS avec un financement de la Ville de Montréal et du Ministère de la sécurité publique du Québec. Comme nous le

verrons, son expertise est remise en question par de nombreux·ses intervenant·es.

Le travail des escouades mixtes diffère indubitablement de celui des opérations policières conventionnelles. Bien que ces escouades répondent aux besoins des résident·es, des commerçant·es et de la police, elles se décrivent comme répondant aussi aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Comme le montre le tableau II, les escouades sont généralement décrites comme accompagnant les personnes en situation d'itinérance, établissant une relation de confiance avec ces dernières et/ou les guidant vers les services dont elles ont besoin. Dans le cas de l'EMRII, la mission consiste également à réduire la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance – une mission très différente du maintien de l'ordre conventionnel. Cela ne veut pas dire, cependant, que les personnes sélectionnées par EMRII ne sont jamais re-judiciarisées (Rose et al., 2012).

Les différentes escouades peuvent être distinguées entre elles en fonction de leur personnel. Le personnel non-policier est tantôt un·e représentant·e du CIUSSS, tantôt de la SDS. Les escouades peuvent aussi être distinguées selon leur position sur le continuum d'intervention. Certaines escouades patrouillent et répondent directement aux appels (escouades de

première ligne) alors que d'autres répondent strictement aux appels d'autres agent·es de police (escouades de deuxième ligne).

En fait, la distinction la plus importante concerne peut-être l'échelle de temporalité de leurs interventions. Alors que trois des quatre escouades visent à répondre à des situations de manière ponctuelle (c'est-à-dire en quelques heures ou moins), EMRII se distingue par son approche sur le long terme, un suivi d'individus de plusieurs mois ou plus. En adoptant cette approche, EMRII se concentre sur un petit nombre de cas (30 par an) impliquant des individus ayant reçu un nombre élevé de contravention.

4.

L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE VERSUS L'INTERVENTION DES ESCOUADES MIXTES

Si les escouades mixtes peuvent être distinguées du reste du travail policier, elles doivent également être distinguées du travail des organismes communautaires, et en particulier du travail de rue. Dans cette section, nous décrivons en détails les principales différences entre les escouades mixtes et le travail de rue. Ces différences étaient importantes pour les intervenant·es, et elles sont cruciales pour notre analyse des escouades mixtes.

Comme nous le verrons, les escouades sont souvent décrites par le SPVM et la Ville (dans leurs interactions sur le terrain) comme une forme de travail de rue et/ou un substitut potentiel à celui-ci. Cependant, il existe plusieurs différences fondamentales entre les escouades mixtes et le travail de rue. Nous divisons ces différences en trois catégories : (1) la collaboration avec la police ; (2) les intérêts et les objectifs ; et (3) l'échelle temporelle et les critères d'évaluation. Dans ce rapport nous soutenons que, sans reconnaître ces différences, il sera très difficile d'apporter des solutions réelles et à long terme au problème de l'itinérance à Montréal.

Collaboration avec la police

Les quatre escouades collaborent étroitement avec la police. Trois escouades mixtes (EMRII, EMIC et E=MC2) associent

un·e policier·ère à un·e travailleur·euse social·e ou de santé, tandis qu'EMMIS assiste fréquemment la police ou répond à ses appels. Ce rapprochement entre intervenant·es et policier·ères valorisé par les escouades se retrouve à l'antipode du principe fondamental de collaboration minimale avec la police en travail de rue.

En effet, l'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec (ATTRueQ) l'affirme clairement : « Les conditions de relation avec les policiers doivent n'engager à aucune délation ou “collaboration”. Cela correspondrait à une trahison dans le milieu » (1997, p. 55). Cela ne signifie pas que les travailleur·euses de rue ne peuvent jamais interagir avec la police, mais que ces interactions doivent être strictement encadrées. « Le travailleur peut entretenir des relations claires et explicites avec les policiers », affirme l'ATTRueQ, mais devrait toujours respecter le principe de confidentialité (ATTRueQ, 1997).

Conformément à cette directive de l'ATTRueQ, de nombreux·ses intervenant·es ont souligné que plusieurs principes de leur travail ne sont pas respectés par les escouades mixtes. « En travail de rue, on ne parle pas à la police », explique un·e intervenant·e. « C'est un règlement que tout le monde s'entend là-dessus ». Pour

certain-es intervenant-es, ne pas parler signifie exactement cela – pas un mot n'est prononcé. D'autres parleront à la police à l'occasion, mais ne partageront aucune information quant à leurs usager·ères. Un-e intervenant-e l'explique bien : « Moi ça ne me dérange pas de recevoir de l'info de la police, mais je ne leur en donne pas. Je pense que c'est plus dans un sens. Tsé la confidentialité ».

Cela est conforme au principe de l'ATTRueQ en matière de collaboration avec la police cité plus haut. De nombreux-ses intervenant-es ont noté que des membres des escouades mixtes les avaient contactés pour leur demander des informations sur certains individus, ce qui est contraire à leur code d'éthique. Un-e intervenant-e soutient ainsi que : « Les policiers nous disent : " ah oui, si vous nous donniez plus d'informations on pourrait mieux travailler. " Mais de mon côté ... il faut protéger nos participants qui sont vulnérables ».

En raison de la collaboration entre les membres policier·ères et non-policier·ères des brigades, de nombreux-ses intervenant-es se sont demandé-es comment ces dernier·ères respectaient les règles de confidentialité qui sont censées régir le travail d'intervenant-e social-e. Un-e intervenant-e explique :

Les intervenant-es [dans les escouades mixtes] disent « Nous

travaillons simplement avec la police pour aider une personne à s'en sortir [de la rue] ». La violation du consentement éclairé et de la confidentialité est constamment sous-estimée, encore et encore de leur part.

Lors de nos entrevues, il était clair pour les intervenant-es que les membres non-policier·ères des escouades ne sont pas des travailleurs-euses de rue, tandis que certain-es ont fait référence à l'exclusion de la SDS de l'ATTRueQ. « Ils ont voulu faire partie de l'ATTRueQ, [mais] l'ATTRueQ a dit non », a expliqué un-e intervenant-e. « Ils ont fait : " Non, c'est pas du travail de rue que vous faites, vous n'avez pas votre place ici ". Ils ont été repoussés en fait du regroupement ». Comme nous le verrons, ce n'est pas seulement la collaboration de la SDS avec la police qui distingue son approche du travail de rue, mais aussi ses intérêts et ses objectifs.

Intérêts et objectifs

Au sein de nos entrevues, les intervenant-es nous disent qu'une différence majeure entre les escouades mixtes et le travail de rue se trouve au niveau des intérêts et des objectifs qui sont poursuivis. Alors que les intervenant-es visent à soutenir les personnes en situation d'itinérance et à les aider avec une approche axée sur leurs besoins, les équipes mixtes répondent plutôt à différents intérêts politiques et

économiques. Il s'agit notamment des commerces de quartier, des résident-es, des propriétaires, de la Ville et de la police.

Le travail de rue, en contraste, répond plus spécifiquement aux besoins des personnes en situation de marginalité. En raison de leurs intérêts politiques et économiques sous-jacents, il est impossible pour les escouades mixtes d'établir ce qui est à la base du travail de rue: une relation de confiance entre le travailleur·euse de rue et la personne marginalisée. Comme l'écrit Fontaine (2010), le lien de confiance est basé sur l'approche du fondement de rue qui inclut le non-jugement, le respect du rythme, ainsi que la confidentialité. Il s'en suit que les objectifs du travail de rue sont ceux qui font sens pour la personne et qui visent l'atteinte d'objectifs personnels. Il est très rare que ces objectifs, définis par les usager·ères, reflètent ceux d'autres acteurs. Comme l'explique Fontaine, des objectifs comme la sortie de la rue, la fin du travail de sexe, ou la diminution de la consommation ne sont pas nécessairement ceux des personnes en situation d'itinérance.

Cette différence entre les besoins des personnes en situation d'itinérance et ceux des autres groupes a été mise en avant par la plupart des intervenant·es. « Nous commençons par les besoins des personnes, et non par les besoins des commerçants, des citoyens, des personnes qui pourraient

se plaindre du comportement d'une personne », explique un·e intervenant·e. Comme l'explique un·e autre intervenant·e, cette approche axée sur les besoins guide à la fois ses interventions individuelles mais aussi la stratégie de l'organisation avec laquelle elle travaille. « Ce que nous avons essayé de faire en tant qu'organisation », explique l'intervenant·e. « C'est de toujours revenir aux personnes que nous sommes censées servir et à leurs perceptions de ce dont elles ont besoin et de ce que nous faisons... Est-ce que ce que nous faisons répond à un besoin réel ou est-ce que c'est quelque chose que nous mettons en place juste pour faire quelque chose ? »

Comme l'expliquent de nombreux·ses intervenant·es, cette approche peut les mettre en conflit avec d'autres acteurs, tels que les résident-es du voisinage. « Si une personne veut utiliser l'espace public, si elle veut camper, ce n'est pas à nous de lui dire qu'elle est mieux dans un refuge, car si elle n'y est pas, c'est qu'elle a des raisons de ne pas y être », explique un intervenant·e. « Il est clair que cela génère des tensions avec les riverains. Mais nous ne poussons pas les gens à partir. Si nous le faisons, la relation est rompue ». En d'autres termes, il est rarement possible de répondre à la fois aux besoins des personnes en situation d'itinérance et à ceux d'autres acteurs.

De nombreux·ses intervenant·es ont remis en question l'idée que les escouades mixtes

répondent aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Un·e intervenant·e a expliqué qu'il est impossible pour ces escouades de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, précisément parce qu'elles répondent aux besoins des résident·es et des commerçant·es : « Ils disent qu'ils veulent que la personne aille bien, mais en fait c'est pas ça... [Ils] ne savent pas c'est quoi le désir et le besoin de la personne. Donc ils interviennent, même si la personne refuse les services qu'ils offrent ».

L'objectif principal des escouades mixtes, selon plusieurs intervenant·es, est de déplacer un problème – et donc, de déplacer une personne. Lorsque les escouades mixtes interviennent, explique un·e intervenant·e, « c'est beaucoup en réponse aux commerçants ou en réponse aux citoyens "bien"... pour déplacer un problème pour que ce ne soit plus dérangeant ».

Un·e autre intervenant·e, parlant spécifiquement de EMMIS, a soutenu que l'escouade ne répond qu'aux besoins des résident·es, des commerçant·es et de l'hôtel de ville : « L'objectif mentionné, c'est d'améliorer la cohabitation, mais la cohabitation selon la vision de qui ? De Monsieur et Madame tout le monde. Finalement ce qu'on veut c'est que Monsieur et Madame tout le monde arrêtent de dire que la Ville ne fait rien. On

peut leur dire : "regardez, appelez à ce numéro-là, il y a des intervenant·es qui vont débarquer et tout va bien se passer" ».

Enfin, plusieurs intervenant·es ont situé la création des escouades mixtes dans le contexte d'un paysage urbain en mutation, dans lequel de nombreux espaces publics ont été privatisés au fur et à mesure que des quartiers, autrefois populaires, se sont embourgeoisés. « On a comme privatisé les espaces publics, on a mis des agents de sécurité [dans ces espaces] », explique un intervenant·e. « Là, les nouveaux résidents [issue de la gentrification] se plaignent de ce qui se passe dans les parcs ... On a vu les escouades se multiplier pour répondre à ces besoins-là ».

Un·e autre intervenant·e est d'accord : « C'est un peu ça le principe : c'est de nettoyer le territoire, mettons, pour qu'il y ait pas de nuisances ». Un·e autre intervenant·e, s'exprimant spécifiquement sur EMMIS, propose une analyse similaire de leurs objectifs et de leurs modes d'intervention. Lorsqu'un·e résident·e se plaint d'une personne en situation d'itinérance, « c'est l'équipe EMMIS qui va se rendre et lui dire : " t'es pas fin, tu devrais aller quêter ailleurs ". C'est ça la job d'EMMIS, c'est d'essayer de répondre aux citoyens anxieux de voir de la pauvreté ».

L'idée que les escouades répondent aux désirs des résident·es, des commerces, de la

Ville et de la police n'est pas controversée ; les escouades l'admettent ouvertement. Cependant, les escouades prétendent également répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, ce que les intervenant·es rejettent unanimement. Avec les escouades, un·e intervenant·e a résumé : « On est loin de l'action communautaire ou du travail de rue, on est loin de partir des besoins de la personne en avant de toi ».

Échelles temporelles et critères d'évaluation

Trois de ces escouades (EMIC, E=MC2 et EMMIS) sont destinées à répondre rapidement à des situations dans l'espace public (EMRII, comme nous l'avons noté, fonctionne sur une échelle temporelle plus longue). Ces escouades sont censées apporter une solution immédiate (sur appel ou lors d'un patrouillage) – dans un délai de quelques heures au maximum. Cela diffère nettement de l'échelle temporelle du travail de rue, qui est généralement sur le long terme en raison de la nature même du travail : axée sur les besoins de la personne en situation d'itinérance.

Outre les différentes échelles temporelles, les escouades mixtes et le travail de rue impliquent des critères d'évaluation différents. En effet, l'orientation à court terme des escouades se traduit par des indicateurs de succès tels que le nombre

d'interventions ou le nombre de personnes atteintes – des chiffres qui n'indiquent rien sur le résultat de l'intervention ou les effets à long terme du travail et qui sont nécessairement plus élevés que ceux des travailleurs·euses de rue.

Le travail de rue implique généralement un processus à long terme. L'échelle temporelle du travail de rue découle de ses principes fondamentaux. Le travail de rue est centré sur les besoins des usager·ères qui sont généralement méfiant·es des institutions; ces besoins demandent du temps, des ressources, ainsi qu'une relation humaine ou professionnelle qui s'établit par la confiance. Le travail de rue s'attache également à traiter les problèmes en profondeur avec un travail en réseau et un accès aux services qui peut prendre du temps.

Un·e intervenant·e, parlant d'EMMIS, a expliqué la différence de la manière suivante : « Tu as EMMIS qui fait comme "appelez-nous, on vient puis on intervient rapidement". Tandis que les travailleur·euses de rue, on n'intervient pas dans l'urgence. C'est rare que tu ailles appeler là puis dans dix minutes, on va être présent ». De nombreux·ses intervenant·es ont également décrit avoir été appelé·es pour répondre rapidement à une situation, et avoir refusé d'intervenir parce que la situation ne pouvait pas être résolue selon les besoins de la personne concernée dans

l'échelle temporelle attendue par l'appelant·e.

Certain·es intervenant·es ont également expliqué qu'une orientation à long terme est exigée non seulement par le travail de rue, mais aussi par la nature même de l'itinérance. « Je pense que l'itinérance, le point commun d'à peu près tout le monde qui [travaille] en itinérance, c'est que c'est un enjeu de rupture sociale sous différentes formes », explique un intervenant·e. « Fait que pour moi, la relation avec l'individu et le travail de rebâtir des relations... pour moi c'est déjà le premier grand pas ».

Si l'absence de chez-soi est conçue comme une rupture sociale, alors elle ne peut être résolue sans un travail difficile et de longue haleine de construction de relations entre la personne, les membres de sa communauté et les institutions. L'orientation à court terme d'EMIC, E=MC2 et EMMIS peut déplacer le problème, mais ne peut pas le résoudre. Comme l'explique un·e intervenant·e : « [Les escouades] se présentent comme si à la limite [ils sont] des travailleurs de rue, mais ce n'en est pas. Le travail de rue est basé sur la relation ; le fondement de la pratique c'est la relation. Donc, on passe à côté de ça et on est juste dans une réponse rapide à des besoins ponctuels ».

De nombreux·ses intervenant·es ont critiqué spécifiquement la prétention des

escouades mixtes à effectuer de la « médiation sociale ». L'un des principaux rôles de ces escouades (et surtout de EMIC, de E=MC2 et de EMMIS) est d'assurer la médiation entre les besoins des personnes en situation d'itinérance et ceux des autres usager·ères de l'espace public. Cependant, comme l'explique un·e intervenant·e, la pratique communautaire de la médiation nécessite du temps et ne peut être réalisée à l'échelle temporelle des escouades:

Pour nous la médiation sociale est un processus, *c'est dans la durée* et ce n'est pas de se soustraire à la communication. On n'est pas des porteurs de messages. Tu m'appelles et je vais dire à la personne dans la rue ce que toi tu m'as dit ? Non, je vais dire que toi quand tu m'appelles, toi tu es capable d'être en relation avec la personne qui est dans la rue.

Qu'est-ce qui fait que toi ça te dérange? Qu'est-ce qui fait toi tu crains de *leur* rapporter la situation que tu trouves difficile avec cette personne-là? Qu'est-ce qui fait que cette personne-là tu ne la connais pas alors que ça fait peut-être des mois qu'elle est devant chez vous? Est-ce que c'est toi qui a peut-être besoin de travailler ... de démystifier c'est quoi l'itinérance, de démystifier

tes craintes, tes préjugés ? Peut-être.
Après ça on peut trouver des trucs.

Opérant dans une courte échelle temporelle, en d'autres termes, les escouades peuvent « porter des messages », mais elles ne peuvent pas pratiquer une médiation sociale. Cette critique reflète l'histoire contentieuse de la notion de « médiation sociale ». Comme l'ont noté certain·es intervenant·es, la pratique de la médiation a été développée dans le secteur communautaire, mais est ensuite devenue un service offert par la SDS dans les années 2010 – un service offert aux escouades mixtes et à toute organisation prête à payer pour cela. La médiation est donc devenue un concept fourre-tout qui justifie à certains moments des pratiques répressives.

Enfin, le travail de rue se distingue des équipes mixtes en termes de critères d'évaluation. Plusieurs intervenant·es ont noté que le SPVM et la Ville de Montréal avaient tendance à vanter le nombre d'interventions effectuées par les escouades - comme si ce nombre indiquait quelque chose sur la qualité de leur travail. Un intervenant·e explique : « On démontre qu'on répond aux besoins des personnes en situation d'itinérance parce qu'on aurait X nombre de références, X nombre d'accompagnements. Est-ce que les gens se sont vraiment rendus? Est-ce que les gens ont vraiment eu accès à ces services-là? Est-

ce que c'est vraiment ce qu'ils souhaitent? ».

Certain·es intervenant·es ont exprimé leur frustration de voir leur propre travail comparé à celui des escouades mixtes sur la base de ces chiffres, alors que chercher à obtenir des chiffres plus élevés diminuerait nécessairement la qualité de leur travail. Les chiffres vantés par les escouades mixtes, un·e intervenant·e explique, « ce sont des chiffres qu'on met dans des rapports pour des bailleurs de fonds, mais c'est pas un impact concret. L'impact c'est quand la personne a obtenu le service dont elle avait besoin, quand elle sent qu'elle va mieux qu'avant de l'obtenir ».

Résumé

Cette section a décrit les principales différences entre les escouades mixtes et le travail de rue. En décrivant ces différences, les intervenant·es ont souvent critiqué les escouades, et d'autres critiques seront discutées dans les pages qui suivent. Certain·es intervenant·es, tout d'abord, ont apprécié ou moins critiqué le travail d'une escouade: EMRII. Cette dernière, comme nous l'avons noté, opère selon une échelle temporelle plus longue et cherche à accompagner les personnes en situation d'itinérance vers un changement durable de leur situation.

Ainsi, les critiques des intervenant·es à l'égard de EMRII - dont la plupart seront

examinées dans les sections suivantes - ont tendance à être plus modestes et plus spécifiques. Plus fondamentalement, les intervenant·es ont fortement critiqué l'idée selon laquelle les escouades répondent aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Comme nous l'avons expliqué dans cette section, il existe des différences majeures entre les escouades et le travail de rue, et l'une des clés pour développer une réponse efficace à l'itinérance à Montréal est de s'assurer que les rôles soient clairement définis et que l'organisation ou l'institution appropriée soit choisie pour jouer chaque rôle.

5.

EFFETS SUR LE TRAVAIL COMMUNAUTAIRE

La mise en place d'escouades mixtes n'est pas sans conséquence sur le travail des intervenants et sur la mouvance que suit le travail communautaire. Effectivement, en raison des différences fondamentales entre le travail communautaire et celui des escouades mixtes, les intervenant·es notent plusieurs conséquences sur leurs pratiques de travail de rue. Tout d'abord, nous allons voir que les escouades mixtes sont une entrave au travail des intervenant·es et complexifient leur travail. Nous allons ensuite voir que les escouades mixtes engendrent des conséquences sur les approches et fondements du travail de rue vues plus haut et qui nous poussent à parler d'une transformation de leur mandat.

Effectivement, les intervenant·es notent plusieurs conséquences qu'engendrent la prolifération de ces escouades sur leurs pratiques d'intervention et sur leur mandat organisationnel, ce qui vient limiter le potentiel de défenses des droits des personnes en situation d'itinérance. Enfin, ces escouades en viennent lentement à remplacer le travail des groupes communautaires et à s'accaparer les ressources dans un contexte social marqué par la compétition pour le financement.

Entrave le travail communautaire

Tout d'abord, les escouades mixtes entravent le travail des intervenant·es communautaires et tendent à le

complexifier. Des intervenant·es nous ont par exemple parlé d'interventions au sein desquelles policier·ères et des intervenant·es de la SDS arrivent avec une approche très réactive et coercitive, dans une logique sécuritaire.

Les intervenant·es parlent d'interventions où les policier·ères arrivent en « cowboys » en tentant de prendre en charge l'intervention et en ignorant la présence des travailleur·euses de rue. Ces pratiques d'intervention interfèrent avec celles du travail communautaire qui visent la désescalade, le lien de confiance, ainsi que les approches axées sur les besoins.

Quand j'étais travailleur de rue, pendant le début de la pandémie, j'étais en train de parler avec des gens, on est sur la rue on parle tout ça et là, il y a une des brigades qui est arrivée, ils étaient avec la SDS encore une fois. Ils sont arrivés, ce qu'ils ont fait c'est qu'ils ont juste tout fucké mon intervention. Sont arrivés en disant: on est là pour vous aider. Mais si t'es là pour aider, pourquoi t'as les deux policiers à côté de toi pour venir me parler? Les gens se sentaient insultés : quoi je suis-tu dangereux? Est-ce que j'ai fait quelque chose? J'ai-tu mal réagi ?

Des intervenant-es notent ainsi que les interventions d'escouades mixtes ont pour effet d'exacerber les crises psychosociales qu'ils doivent par ensuite récupérer. Un intervenant-e explique : « J'ai fait appel à UPS-Justice¹ y a pas longtemps, mais c'est la police qui est débarquée avant l'intervenant de UPS. La crise a été déclenchée. Ça a juste envenimé la situation au lieu de l'améliorer ».

Les escouades mixtes entravent aussi le travail communautaire en complexifiant les relations des intervenant-es avec les personnes marginalisées. En entrevue, les intervenant-es expliquent qu'il est devenu plus difficile de rejoindre leurs usager-ères dans les lieux où ces escouades interviennent. À cet égard, ils notent que E=MC2, qui a été installée au parc Émilie Gamelin, a eu pour effet d'éloigner les personnes en situation d'itinérance. Pourtant, ce parc était historiquement associé à la socialisation de personnes en situation d'itinérance, ainsi qu'un lieu stratégique pour les intervenants qui pouvaient offrir du soutien et du matériel.

De plus, les intervenant-es notent que les escouades mixtes entravent leurs capacités à créer des liens auprès des personnes en situation d'itinérance. Ils ne veulent pas être identifié-es comme collaborateur-ices

de la police, car cela pourrait mettre fin à leurs liens avec les personnes en situation d'itinérance. « Nous, on essaie de créer des liens de confiance pour que les jeunes sachent qu'il y a un espace sécuritaire où ils et elles peuvent aller. Mais si après ça, on est vu avec la police, c'est un peu, bien ils sont-tu en train de dire des informations sur moi ? Tu travailles-tu avec la police ? Tu vas-tu me dénoncer ? ».

Enfin, plusieurs intervenant-es racontent avoir été profilé-es par la police. Ils préfèrent donc limiter les interactions avec celle-ci, notamment ceux qui appartiennent à des communautés marginalisées tels que les pair-es-aidant-es. Les intervenant-es disent avoir été surveillé-es par la police dans le cadre de leurs pratiques. Ils en viennent à craindre que la police interpelle un-e usager-ère après leur avoir remis du matériel de consommation sécuritaire, ce qui génère stress et anxiété.

Un-e intervenant-e explique : « C'est souvent ça, tu es en train de converser avec quelqu'un, là, ils arrivent, ils interpellent la personne. Puis là, ils sont comme, "mais tu n'as pas d'affaire ici." Puis tu es comme, "bien on est en train de faire une conversation, tu ne sais pas ce qu'on règle, je suis travailleure-euse de rue !" ».

¹ Le rôle principal des professionnels de l'équipe UPS-J « est de se déplacer sur les lieux d'une situation de crise et d'intervenir de façon urgente auprès des

personnes qui présentent des troubles de santé mentale ».

Certain·es tentent elleux-mêmes d'éviter de se rendre où la police se trouve dans le cadre de leur pratique de travailleur·se de rue. Toutes ces situations limitent le potentiel des intervenant·es à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et à défendre leurs droits.

Transforme le travail communautaire

Les intervenant·es soulignent également que l'implantation des escouades mixtes tend à transformer le travail communautaire. Tout d'abord, les escouades mixtes transforment la vision que les différents acteurs entretiennent du travail de rue et modifie les attentes que les différentes parties (résident·es, commerçant·es, élu·es) entretiennent quant à celui-ci. Un·e intervenant·e explique que, comme il est désormais plus courant que la police et les intervenant·es travaillent ensemble, iel est plus souvent appelé·e à aider la police lors d'opérations telles que le démantèlement de campements - un appel qu'iel refuse. Iel raconte : « Ils [les policiers] nous demandent d'aller voir ces gens-là pour les prévenir qu'ils vont être démantelés. C'est non... on n'est pas des sous-traitants de la police ».

De même, un·e intervenant·e raconte que la police l'appelle fréquemment pour qu'iel intervienne parce qu'un groupe de personnes en situation d'itinérance s'est rassemblé à l'extérieur d'une station de métro. Se référant à un exemple particulier,

l'intervenant·e explique : « Là ils vont nous appeler et dire : "écoutez, on a été faire de l'observation puis au métro [nom de la station supprimé] il y a des situations." On a fait comme ... ça fait 20 ans qu'on est au métro [nom de la station supprimé], on le sait. On connaît ces gens-là. Merci de l'information ».

De plus, les escouades mixtes mettent les organisations communautaires dans une situation de dépendance vis-à-vis de la police 1) pour accéder à des programmes et 2) pour obtenir du financement. Les intervenant·es expliquent que les policier·ères deviennent les « gardien·nes » qui peuvent référer rapidement vers différents programmes institutionnels d'aide en santé mentale et en itinérance. La police occupe donc une position de pouvoir qui rend les intervenant·es communautaires graduellement dépendant·es de la police.

Cela les force à négocier une bonne relation afin que leurs usager·ères puissent accéder à différents programmes institutionnels exclusifs au référencement de la police. « Donc, si on passe par EMRII c'est un *fast track*. On peut avoir un TS (travailleur·euse social·e) plus vite, un suivi médical, plus vite, plus vite, plus vite. Puis d'un côté pour le communautaire c'est super intéressant parce que de passer par le Guichet d'accès en santé mentale, ou passer par les guichets d'accès en général c'est le parcours du combattant pour une personne en

itinérance ». Afin de garder accès à ces services et programmes, donc, les intervenant·es sont découragé·es de critiquer les pratiques policières injustes qu'ils observent, de recourir aux plaintes en déontologie, etc.

Cela tend aussi à créer deux catégories d'organisations communautaires : l'une qui est prête à travailler en collaboration étroite avec la police, et l'une qui ne l'est pas. La première reçoit plus de financement, car elle s'accorde avec la mission de la police et de la Ville. Un·e intervenant·e explique :

Je pense que c'est une pression constante, et c'est une pression plus systémique, pour les organismes qui font du travail communautaire d'aller vers les institutions. Parce que vous savez que votre financement va être beaucoup plus durable si vous choisissez de vous associer avec le SPVM.

Les intervenant·e. décrivent donc une transformation de leur travail vers des objectifs plus cliniques et institutionnels afin d'obtenir un financement durable. Ainsi, l'introduction des équipes mixtes vient uniformiser le milieu communautaire, en marginalisant les organisations qui maintiennent des pratiques indépendantes ou contradictoires avec celles établies par la police.

Il convient de souligner que de nombreux·ses intervenant·es ont témoigné de tensions au sein du milieu communautaire. En effet, pour certains, ces escouades mixtes auraient débalancé l'écosystème fragile qui existait dans le milieu, en créant des rapports de pouvoir inégaux entre les organisations qui sont plus ouvertes à collaborer avec la police et celles qui sont résistantes.

La SDS, qui vient de recevoir une enveloppe budgétaire importante, cristallise cette division entre les organisations. « Ils sont allés vers la SDS parce qu'ils savaient qu'ils allaient dire oui à tous leurs projets. Y ont eu la chance d'ouvrir un refuge d'urgence, comme ça ! Avec plein de financement, parce qu'ils allaient faire selon ce que la ville voulait ». Les intervenant·es qui travaillent auprès de personnes racisées, 2SLGBTQIA+ et Autochtones nous font part de réticences supplémentaires, car leurs usager·ères entretiennent un rapport particulièrement nocif avec la police.

Enfin, ces transformations nuisent aux efforts de concertation et de confidentialité du milieu communautaire et limitent le potentiel de défense de droits. Le travail de concertation et la confidentialité sont des fondements du travail de rue. La concertation permet notamment aux travailleur·euses de rue de discuter de stratégies de survie dans la rue, de leurs interactions conflictuelles avec la police, et

d'articuler des alternatives à la
judiciarisation.

Ainsi, la présence de policier·ères dans ces espaces d'échange (tables de quartiers, regroupements communautaires, etc.) est une entrave aux principes de concertation et de confidentialité. Plusieurs intervenant·es ne veulent pas dévoiler des informations qui pourraient mener à la judiciarisation de leurs usager·ères, notamment les stratégies qu'ils trouvent pour survivre dans la rue. De plus, la présence policière limite leurs capacités à s'organiser autour des enjeux de profilage social et de discriminations à l'égard de personnes en situation d'itinérance. Un·e intervenant·e explique que « sur la majorité des tables, il y a des instances de la ville, de la police ou de la santé. Ça, c'est inévitable quasiment. Déjà là... ben moi je pense que ça fait des frictions. Des fois tu te retiens de dire des choses, parce que t'es pas en famille ».

Remplace le travail communautaire

Finalement, les intervenant·es expliquent que les équipes mixtes menacent de remplacer le milieu communautaire. Lors de nos entrevues, les intervenant·es décrivent ce remplacement surtout à travers des enjeux de financement, décrivant un financement « déloyal ». Plusieurs intervenant·es nomment des projets qui n'ont pas abouti par manque de financement et de pérennité, alors que de

nouvelles organisations et programmes soutenus par le SPVM sont, eux, largement financés: « [EMMIS] ont un véhicule, ils se sont fait donner un véhicule par la ville de Montréal en une seconde. Nous on a un véhicule depuis 10 ans, on a une vanne pas de ceinture de sécurité ».

Certain·es intervenant·es soutiennent avoir perdu des partenaires, des parts de financement et des programmes depuis la mise en place de ces escouades. Un·e intervenant·e explique : « Moi, j'ai perdu ma première job à cause de la SDS. Parce que j'avais une job de travailleur.euse de rue, la Ville a retiré le financement parce qu'on refusait de travailler dans l'optique de tasser les gens du [lieu spécifique supprimé]. Puis, ils ont mis des critères impossibles pour recombler le poste. Finalement ils ont dit : on va aller avec la SDS ... [parce que] ils engagent un peu n'importe qui, n'importe comment ». La SDS, selon les intervenant·es, jouissent d'ailleurs de meilleurs budgets et de meilleurs salaires, ce qui pousse les intervenant·es à rejoindre leurs rangs.

Enfin, ce financement crée un cercle vicieux: il permet aux escouades mixtes de faire des interventions de grande ampleur, ce qui leur justifie d'obtenir toujours plus de financement. Cette dynamique est une source d'inquiétude pour les intervenant·es et les organisations communautaires: « Donc c'est ça, c'est une compétition

déloyale, pis après ça fait que beaucoup d'organismes communautaires n'ont plus la même force d'intervention auprès des populations. Dans certains secteurs, on le voit, des équipes de travailleurs de rue sont vides en ce moment dans le [secteur supprimé]. Ils cherchent du monde à engager, mais l'équipe de la SDS a quintuplé a sextuplé depuis deux ans parce qu'ils n'arrêtent pas d'avoir du financement ».

Pour les intervenant·es, ce financement inégal est, entre autres, rendu possible par les modes de financement axés sur les résultats quantitatifs. Comme mentionné plus haut, l'approche des escouades mixtes est axée sur les résultats quantitatifs plutôt que sur l'approche à long terme du travail communautaire. Leurs chiffres ne sont pas synonymes de réponse au besoin, mais bien réponse d'appel simplement. Ces chiffres gonflent donc leurs redditions de compte et leur possibilité d'avoir du financement, ce qui s'ajoute à « un manque de redevabilité » en raison de leur position privilégiée auprès de la Ville.

Résumé

En résumé, les escouades mixtes ont un impact profondément nocif sur le travail communautaire. Les escouades mixtes entravent le travail communautaire et complexifie le travail des intervenant·es de plusieurs façons au sein de leurs pratiques, notamment avec les approches axées sur les besoins et les interventions à long terme. En

outre, les escouades mixtes entraînent des transformations majeures dans le milieu communautaire positionnant ces organisations en situation de dépendance vis-à-vis de la police.

Ces transformations nuisent aux principes fondamentaux du travail de rue et tendent à changer les attentes que les citoyen·nes ont envers les travailleurs·euses de rue. L'implantation des escouades mixtes soulève aussi des enjeux de confidentialité, génère des conflits au sein du milieu communautaire et limite le potentiel des organisations communautaires à défendre les droits des personnes en situation d'itinérance. Enfin, les escouades mixtes bénéficient d'un financement déloyal, ce qui pousse les organismes communautaires à articuler leur mission à celle de la police afin d'obtenir un financement durable. Engagé·es dans un cercle vicieux, les intervenant·es alertent que le travail communautaire est en train de se faire remplacer par celui des escouades mixtes.

6.

EFFETS SUR LE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Bien que les escouades mixtes affirment prendre en compte les intérêts des personnes en situation d'itinérance et répondre à leurs besoins, notre recherche révèle que les intervenant·es considèrent plutôt que les escouades mixtes ont un impact ambigu, et souvent négatif, sur les personnes en situation d'itinérance.

D'après nos entrevues, les escouades mixtes ont pour conséquence de 1) multiplier les interventions dans le milieu de vie des personnes en situation d'itinérance et de rendre plusieurs espaces de la ville plus hostiles à leur présence, 2) d'augmenter leur criminalisation, leur sentiment de stress et de vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance, et 3) de reproduire un cercle vicieux qui reproduit les problèmes vécus.

Une présence policière accrue et un milieu de vie hostile

Tout d'abord, les interventions des escouades mixtes se traduisent par une augmentation de la présence policière dans les milieux de vie des personnes en situation d'itinérance. Un·e intervenant·e résume la situation en constatant que « c'est comme, il y a plus de policiers dans la vie des gens effectivement ». Les interactions entre policier·ères et personnes en situation d'itinérance étaient déjà récurrentes avant la création des escouades mixtes, avec des conséquences délétères

bien documentées. Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, le nombre de contraventions délivrées aux personnes en situation d'itinérance a plus que doublé entre 2002 et 2004. Malgré de légères fluctuations d'une année à l'autre, ce nombre a augmenté au cours des années qui ont suivi – parallèlement à l'introduction des escouades mixtes (Bellot et al., 2021).

Les intervenant·es expliquent que les escouades mixtes, au lieu de remplacer l'intervention policière plus conventionnelle, viennent étendre le champ d'action de la police (voir Section 7), et donc multiplier les interactions entre policier·ères et personnes en situation d'itinérance. En particulier, les intervenant·es remarquent que les escouades mixtes patrouillent dans le milieu de vie des personnes en situation d'itinérance même en absence d'un appel au 911, et qu'elles interviennent auprès de personnes qui n'ont commis aucune infraction. Comme nous l'avons noté plus haut, la création des escouades mixtes n'a pas diminué le nombre d'interpellations dont ont fait l'objet les personnes en situation d'itinérance.

Alors que la police intervient généralement en réponse à un appel – et donc à une potentielle infraction – les escouades mixtes n'attendent pas d'appel pour patrouiller dans les espaces fréquentés par les personnes en situation d'itinérance. Les

intervenant·es soulignent donc que les escouades mixtes intensifient la « surreprésentation policière » dans les milieux de vie de ces personnes, ce qui est un problème fondamental dans les enjeux liés à l'itinérance : « l'approche a peut-être changé, elle est plus dans un mode d'ouverture entre guillemets, mais elle suscite une surreprésentation policière qui est complètement fuckée, qui vient complètement déstabiliser le fonctionnement en matière de cohabitation sociale ».

Cette présence policière accrue entraîne une augmentation des interventions policières – même pour les personnes en situation d'itinérance qui n'ont commis aucune infraction. Un intervenant·e explique : « Avant on avait des patrouilleurs qui avaient des difficultés, qui avaient des enjeux avec une personne... là on n'attend même pas qu'elle dérange, on est déjà devant elle avant même qu'elle dérange ». Cette idée est largement partagée au sein des intervenant·es. Un·e intervenant·e explique : « Mais ça vient que les gens sont rendus harcelés. Tu sais, c'est fatigant, voyons ! ». Un·e autre ajoute : « C'est super intrusif, pis moi je trouve que c'est un manque de respect ». Un·e intervenant·e résume le changement représenté par les escouades mixtes, en expliquant que : « Là on dérange tout le monde maintenant. Ça, c'est je pense que c'est ça qui est le plus grave ».

La surreprésentation policière au sein des espaces publics et espaces de soins fréquentés rend ces espaces toujours plus hostiles pour ces dernières. Bien que les membres des escouades mixtes puissent penser que leur rôle est d'aider, la présence policière au sein de ces escouades a une toute autre signification pour les intervenant·es et leurs usager·ères. Un·e intervenant·e explique : « ce qu'on observe c'est que quand quelqu'un avec un uniforme et un gun débarque à côté de toi pour te dire si tu pourrais aller ailleurs, il y a de très bonnes chances que tu ailles ailleurs ».

Un·e autre intervenant·e témoigne que la multiplication des interventions policières « déstabilise tout l'esprit de cohabitation, toute la dimension du caractère... inconditionnel de l'ouverture des espaces publics ». Ainsi, dans leurs interactions avec les escouades mixtes, les personnes en situation d'itinérance sont constamment menacées d'une potentielle arrestation ou d'une violence dont elles sont tout à fait conscientes.

Comme d'autres stratégies policières concentrées sur le « désordre public », une des conséquences principales des escouades mixtes est de multiplier les contacts entre la police et les personnes en situation d'itinérance, créant ainsi un environnement où ces dernières peuvent à

tous moments se trouver judiciairisées, ou plus simplement se trouver maltraitées – intimidées, brutalisées – par la police. Un·e autre intervenant·e explique : « les équipes mixtes sont vécues par les personnes en situation d’itinérance comme une nouvelle forme de contrôle social ». Les interventions des escouades, donc, nient leur autonomie, intensifient leur surveillance, et augmentent leur déplacement à travers la ville.

Une observation similaire est faite à propos d’EMMIS, même si cette escouade est entièrement composée de civil·es. Plusieurs intervenant·es affirment qu’EMMIS crée aussi un environnement hostile envers les personnes en situation d’itinérance. Un·e intervenant·e explique :

Les gens se sentent forcés de se déplacer. Et on nous dit : ce n’est pas ce qui leur est demandé. Non, mais tu débarques en disant : on nous a appelés parce que ça dérange que tu sois ici, es-tu sûr que tu ne veux pas aller ailleurs? Bien, c’est un peu comme déplacer les gens. T’as juste pas le pouvoir de les contraindre physiquement pour les déplacer, mais ultimement t’es perçu comme l’autorité qui débarque.

Que ça soit EMMIS ou une autre escouade mixte, l’effet est de nettoyer les espaces publics des signes visibles de la pauvreté.

Selon un·e intervenant·e, les escouades mixtes font « de la surveillance, du contrôle, du déplacement des populations pour les rendre moins visibles pour que les gens puissent venir profiter de leur centre-ville sans la présence de [personnes en situation d’itinérance] ». Ce constat fait nécessairement écho aux effets que produisent les patrouilles de police traditionnelles.

Une augmentation de la judiciairisation, du stress et de la vulnérabilité

Bien que certaines personnes en situation d’itinérance tendent à éviter les espaces ciblés par les escouades mixtes, elles sont plusieurs à entrer fréquemment en interaction avec ces escouades. Selon les intervenant·es, ces interactions ont des conséquences graves sur le bien-être des personnes en situation d’itinérance.

Il est important de rappeler que les escouades mixtes ont été conçues pour interagir avec des populations vulnérables qui ont une longue histoire de violences de la part de la police et du système pénal. Ces violences, à inscrire sur un continuum, partent d’interactions répétitives et non-désirées, en passant par la judiciairisation et le contrôle des personnes en situation d’itinérance qui témoignent d’un profilage social. Au pôle de ce continuum de violences à l’égard des personnes en situation d’itinérance se trouve les homicides commis par des policiers·ère. Un

grand nombre de personnes en situation d'itinérance ont été tués par la police de Montréal ces dernières années, dont Mario Hamel (2011), Farshad Mohammadi (2012), Alain Magloire (2014), et Jimmy Cloutier (2017) (Gauthier-Caron, 2017). Les escouades mixtes, prétendument censées répondre à ces problématiques, semblent plutôt perpétuer ces mêmes violences.

En premier lieu, les interventions des escouades mixtes sont vécues comme une forme de violence et de traumatisme par les personnes en situation d'itinérance. Un·e intervenant·e explique : « Je pense qu'on passe à côté du fait qu'un uniforme, ça parle et ça ranime des traumatismes. Donc, je pense qu'on déclenche des crises plus qu'autre chose ». D'autant plus que l'existence des escouades mixtes n'élimine pas les opérations traditionnelles de la police qui, en très grande majorité, continuent à être répressives envers les populations vulnérables et marginalisées : « t'as un uniforme de police, t'es une police. Tu représentes la police, tu représentes tout le reste des autres agents qui ne sont pas gentils avec toi d'habitude ».

Dans certains cas, les escouades mixtes peuvent être une source directe de brutalité policière : en entrevue, un·e intervenant·e a témoigné qu'une usagère de son organisme a été agressée par EMIC lors d'une crise suicidaire. Nos entrevues révèlent donc que les personnes en situation d'itinérance sont

victimes de plusieurs formes de violences lors de leurs interactions avec les escouades mixtes, allant de la traumatisation à la brutalité.

Pour les personnes en situation d'itinérance, les interventions des escouades mixtes sont une source de désespoir et d'anxiété, qui amplifie leur insécurité dans l'espace public et leur marginalisation. Plusieurs intervenant·es soulignent l'impact des interventions des escouades mixtes sur le bien-être des personnes en situation d'itinérance.

Selon un·e intervenant·e, les interventions répétées et intrusives des escouades mixtes viennent dégrader les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance :

Moi les gens ne débarquent pas chez moi huit fois par jour pour cogner à ma porte et me dire : ça va? Oui. Donc là c'est comme on débarque continuellement chez ces personnes-là qui habitent dans l'espace public. Ils n'ont plus leur chez-soi, ils n'ont plus cet espace d'intimité qu'ils peuvent se créer. Je pense que c'est un besoin fondamental chez l'humain. Je pense aussi que beaucoup de gens apprennent à autoréguler leurs émotions en prenant du recul. Justement : avant de sauter les plombs, je vais aller dans mon petit

coin tranquille, je vais reprendre sur moi. On enlève cet espace-là où les gens pouvaient prendre du recul parce qu'on est constamment à courir après eux là où ils sont. Donc, je pense que ça crée des crises avec ça.

Ainsi, les escouades mixtes envahissent des espaces d'intimité des personnes en situation d'itinérance avec l'effet de défaire leurs stratégies de bien-être, de dignité, et d'auto-régulation.

En outre, l'augmentation de la présence policière due aux escouades mixtes augmente la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance. En effet, les agent·es de police qui participent aux escouades mixtes n'en sont pas moins agent·es de police, et ils conservent donc leur mission d'appliquer le code pénal. Les intervenant·es expliquent qu'en raison de sa fonction même, la police est incompatible avec une approche non-répressive à l'itinérance : « La police, ils ont l'obligation d'intervenir quand ils sont témoins d'un truc illégal. Nous on dessert une clientèle qui vit dans l'illégalité ».

Ainsi, la multiplication des patrouilles de police, quand bien même elles impliquent des escouades mixtes, augmente mécaniquement le risque que les personnes en situation d'itinérance soient interceptées

en situation d'illégalité, et donc qu'elles soient judiciarisées :

Il y a peut-être moins de constats d'infraction de données pour le nombre d'interventions policières, mais y a beaucoup plus d'interventions policières. Pourquoi? Parce qu'il y a plus de policiers qui interpellent, qui interviennent.

D'une part, donc, les escouades mixtes augmentent la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance, ce qui a des conséquences matérielles profondément négatives et bien documentées (Bellot et al., 2021). D'autre part, la peur constante d'être judiciarisé·e – dû à une présence policière démultipliée – a un impact tant émotionnel que matériel sur la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance. Cette judiciarisation a aussi pour effet de retarder les plans d'intervention et la poursuite des objectifs des personnes en situation d'itinérance, notamment l'amélioration de leurs conditions de vie.

Finalement, les intervenant·es que nous avons rencontré·es considèrent que la violation de la confidentialité des personnes en situation d'itinérance est un problème majeur des escouades mixtes. L'impact de cette problématique sur le milieu communautaire a été abordé dans la Section 5, mais nous nous concentrons ici

sur les répercussions de ces pratiques sur les personnes en situation d'itinérance.

Comme mentionné plus tôt, la police qui participe aux escouades mixtes reste entièrement impliquée dans la mission pénale de l'institution policière. À partir de là, toute information recueillie par les escouades mixtes devient disponible pour construire un dossier criminel et engager des poursuites judiciaires :

Une fois que l'information est dans le système policier, qu'est-ce qui se passe avec cette information-là? Comment elle est utilisée par la suite, elle existe dans un dossier policier, elle peut potentiellement être utilisée par un procureur dans une poursuite, elle peut potentiellement être utilisée pour la judiciarisation par la suite.

Cette violation a un impact particulièrement négatif en ce qui concerne les personnes Autochtones, car c'est le noyau autour duquel s'articule la colonisation: « pour les peuples autochtones, [la violation du] consentement préalable et éclairé est à l'origine de la violence et du traumatisme coloniaux, vous savez ? Il s'agit d'un manque de respect et de dignité, mais aussi [de la continuation] du colonialisme ».

Le bris de confidentialité est d'autant plus problématique lorsque les escouades mixtes

tendent à devenir un point d'accès privilégié vers les services sociaux (voir la Section 5). Un·e intervenant·e explique que l'aide des escouades mixtes est souvent conditionnée au partage d'information: « Ce qu'ils font en réalité, c'est créer un environnement qui est tout à fait autre et tout à fait conditionnel. C'est comme si vous ne pouviez accéder à ces aides que si nous pouvions partager vos informations ». Les personnes en situation d'itinérance peuvent donc se retrouver contraintes à limiter leur droit à la confidentialité afin d'accéder à des services, les laissant devant un faux choix entre le droit à la confidentialité et l'accès à des services.

Un cycle qui se répète

Pour les personnes en situation d'itinérance, donc, les escouades mixtes ne résolvent aucun problème; elles créent plutôt un cycle où l'escouade intervient pour déplacer une personne sans répondre à ses besoins, opérant ainsi un cycle perpétuel. Les escouades mixtes prétendent qu'elles servent à accompagner les personnes en situation d'itinérance vers des services, mais plusieurs intervenant·es remettent en doute cette idée.

Selon un·e intervenant·e, cet argument se base sur la présomption que les usager·ères « ne connaissent pas les ressources », alors qu'aucun·e « intervenant·e du milieu [ne] connaît aussi bien les ressources que les gens dans la rue ». L'intervenant·e

considère que le problème se trouve plutôt du côté des services de deuxième et troisième ligne, qui sont constamment en surcapacité : « Les endroits ils sont pleins, donc les personnes vont rester là ». Mais surtout, les intervenant·es expliquent que les escouades mixtes ont une approche distinctement coercitive qui nie totalement l'autonomie des personnes en situation d'itinérance :

L'aspect volontaire est pas très volontaire parce que là, ils sont un peu, par la bande, manipulés, menacés. Regarde, tu as un mandat, tu n'es pas supposé être là. Tu es en bris de conditions, mais tu sais, si tu coopères à t'en aller à [un organisme], on va laisser faire, mais regarde, coopère.

En outre, les intervenant·es affirment que les escouades mixtes ne viennent résoudre aucune problématique structurelle. Certains des enjeux fondamentaux de l'itinérance sont bien connus – l'accès au logement, l'accès aux services de santé, et l'accès au soutien en santé mentale – et les escouades mixtes n'ont rien à offrir en réponse : « Est-ce que ça donne plus de ressources aux gens? Non. Est-ce que ça facilite l'accès? Non. Est-ce que ça désengorge le système de santé? Non ».

Plusieurs intervenant·es remarquent qu'EMRII a une fonction plus claire, car

cette équipe permet de réduire la judiciarisation pour certaines personnes. Cependant, iels considèrent aussi que « c'est épouvantable à un moment donné de dire : on va payer quelqu'un pour ne pas judiciariser, parce que les seuls outils que le SPVM a c'est la judiciarisation ».

Les intervenant·es réitèrent donc que « si derrière [les escouades mixtes] on ne travaille pas sur tout le reste, c'est loin d'être pour le mieux ». D'une part, les escouades mixtes n'améliorent aucunement la situation sur le long terme, car cela ne fait simplement pas partie de leur modèle d'intervention rapide : « C'est bien beau de trouver un refuge pour quelqu'un qui est dérangeant dans la rue puis le trouver pour ce soir, sauf que qu'est-ce qui fait que demain, il sera plus au même coin de rue en train de gueuler puis de déranger encore les gens ? » Et même sur le court terme, les intervenant·es considèrent généralement que les escouades mixtes ne sont pas une source d'aide pour les personnes en situation d'itinérance, mais plutôt un mécanisme de contrôle et de déplacement (voir plus haut).

D'autre part, les escouades mixtes s'inscrivent dans une tendance de gouvernance où la répression et les organes de contrôles étatiques sont mobilisées pour gérer les conséquences de politiques sociales néfastes ou inexistantes. Un·e intervenant·e explique que :

Quand les choses sont mal organisées ... ça fait plus de job aux policiers ... Fait que ça déborde sur la police, ça fait plus de judiciarisation, ça met les gens avec qui on travaille dans des situations d'échec, violence et toutes ces choses-là. Ben nous on est obligé de travailler avec la police dans ce temps-là, fait que c'est pas notre souhait à tous les jours.

Selon cet·te intervenant·e, la collaboration entre police et secteur communautaire est déjà le signe d'un échec social. Cette collaboration au sein des escouades enracine un modèle social et politique où les inégalités de ressources et de pouvoir ne sont pas un problème à résoudre au fond, mais plutôt quelque chose à déplacer et à gérer, quelque chose à rendre compatible avec les désirs des résident·es plus privilégié·es, des commerçant·es et des instances de pouvoir politique (la Ville, le CIUSSS, le gouvernement provincial et fédéral).

Résumé

En résumé, les escouades mixtes ne répondent pas aux besoins des personnes en situation d'itinérance et tendent plutôt à aggraver les préjudices subis par ces dernières. Premièrement, les escouades mixtes entraînent une augmentation nette de la présence policière dans leur milieu de vie. Deuxièmement, et en conséquence,

l'activité des escouades mixtes a un impact négatif sur le bien-être des personnes en situation d'itinérance. D'une part, les interventions des escouades mixtes, et donc des agent·es de police, sont une source de traumatisation et de brutalité envers elles ; d'autre part, ces interventions entraînent une augmentation de la judiciarisation et de la peur d'être judiciarisé pour les personnes en situation d'itinérance. Troisièmement, les escouades mixtes s'inscrivent dans un cycle voué à la reproduction et l'augmentation des problèmes vécus par les personnes en situation d'itinérance.

Sur le court terme, les services offerts par les escouades mixtes, dont l'« accompagnement » aux ressources, sont durement remis en question par les intervenant·es. Sur le long terme, les escouades mixtes n'aident à résoudre aucune problématique structurelle. Au contraire, ces escouades détournent le financement et la mise en place de programmes axés sur les besoins des personnes en situation d'itinérance, et perpétuent un cycle de répression des personnes vulnérables.

7.

EFFETS SUR LA POLICE

La création d'escouades mixtes a également affecté le rôle et fonctionnement de la police, et ce de différentes manières. L'effet le plus évident a été d'élargir le mandat et le champ d'intervention de la police. Un·e intervenant·e résume le changement :

Avant les escouades mixtes, la police avait plus tendance à intervenir avec une personne en situation d'itinérance lorsqu'elle recevait un appel, lorsque quelqu'un (un·e résident·e, un·e commerçant·e) pensait qu'il y avait une raison pour que la police soit là. Avec les escouades mixtes, ils sont plus présents – même s'il n'y a pas de problème. Il s'agit d'une expansion majeure de l'action policière.

Il est aussi important de noter que le rôle antérieur de la police (répondre aux appels) n'a pas disparu. Avec la création des escouades mixtes, la police continue à intervenir en réponse à des appels, mais elle intervient aussi de sa propre initiative beaucoup plus qu'avant. Comme nous l'avons indiqué ailleurs dans ce rapport, les intervenant·es sont plus critiques à l'égard du second rôle. Un·e intervenant·e affirme que le second rôle ne devrait pas exister : « Mais qu'est-ce que tu fais là ? Tu ne devrais même pas être là. C'est difficile d'expliquer à un policier que ... s'il n'était pas là ... la personne [serait] tranquille ».

En occupant un terrain d'intervention plus vaste, la police assume également des tâches bien au-delà de ses compétences, qu'elle n'est pas en mesure d'accomplir. Lors de nos entrevues, les intervenant·es ont mis en évidence la disparité entre la formation qu'ils ont reçue pour travailler avec les personnes en situation d'itinérance (souvent des années de formation collégiale et universitaire, ainsi qu'une formation et un encadrement sur le terrain) et l'absence quasi-totale de formation reçue par la police. « Ils ont été formés à l'application de la loi et au maintien de l'ordre », fait remarquer un·e intervenant·e, « ils ne sont tout simplement pas formés pour des interventions sociales ».

C'est un problème à deux facettes. Premièrement, les agent·es de police n'ont pas la formation approfondie requise pour travailler sur des questions sociales. Deuxièmement, la formation qu'ils reçoivent – axée sur l'application de la loi – rend encore plus difficile la résolution de ces problèmes. Un·e intervenant·e explique que cela place la police dans une situation impraticable : « Ça peut prendre deux ans pour qu'une personne arrive à sortir de la rue avec l'aide d'un TR. Imaginez : ça prend autant de temps avec quelqu'un qui agit de façon aussi soft qu'un travailleur de rue. On ne peut pas s'attendre à ce qu'un policier qui débarque avec l'intervenant social du CLSC et réussisse à faire la même chose, mais c'est ça le programme ! ». En résumé,

la police essaie de porter trop de chapeaux qui sont incompatibles les uns avec les autres.

En outre, plusieurs intervenant·es font valoir que le problème n'est pas simplement une question de formation inadéquate, mais de priorités irréconciliables. Même si un·e agent·e de police reçoit la même formation qu'un·e TR ou un·e autre intervenant·e, iel doit tout de même répondre aux appels des résident·es, des commerçant·es et d'autres personnes, et n'est donc pas en mesure de donner la priorité aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

Un·e intervenant·e remarque que « la police est coincée avec cette pression (des appels) et ils viennent à développer ces programmes qui font un non-sens ». De plus, le fait de travailler pour le service de police et tout ce qu'il représente compromet la capacité d'un·e agent·e de police à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance. Un·e intervenant·e explique que « si t'es dans la police, t'es une police, peu importe le mandat que t'as... [M]ême si ton approche tu la veux moins répressive, ça vient avec l'uniforme et ce que tu représentes, toute la violence que tu peux représenter, l'inégalité et tout ça ».

Sans remettre en question les intentions des membres des escouades mixtes,

l'intervenant·e explique que, peu importe leurs intentions, ces agent·es sont considéré·es par les personnes en situation d'itinérance comme les représentant·es d'une institution qui opère à l'encontre de leurs intérêts. En somme, la création d'escouades mixtes entraîne la police vers un travail qu'elle est structurellement incapable d'accomplir, celle d'accompagner et d'aider les personnes et de prévenir les problèmes sociaux.

La prise en charge de ces nouvelles tâches a aussi un coût financier considérable. Il convient de le répéter : les escouades mixtes ne remplacent pas les opérations de police existantes, mais étendent le travail policier à de nouvelles situations. Ce travail supplémentaire doit être financé, et il ne fait aucun doute que la police coûte plus chère que le travail communautaire. D'une part, les salaires des agent·es de police sont beaucoup plus élevés que ceux des intervenant·es sociaux·les communautaires. « On a plus de connaissances, mais on n'est payé que 20 dollars de l'heure pour le travail qu'on fait », explique un·e intervenant·e. « Eux [les policiers] sont payés 50 dollars ou plus ».

Outre la différence de salaire, les escouades mixtes interviennent dans des équipes de deux ou trois personnes. Un·e intervenant·e observe : « Le salaire des policiers, il faut le multiplier par deux ou trois, parce qu'y sont toujours deux ou trois pour entourer une

personne pour une intervention... Fait que, c'est excessivement cher ». Pour la police, cela signifie qu'elle doit demander chaque année des fonds supplémentaires à la Ville et aux autres paliers gouvernementaux. Pour le gouvernement et les contribuables, cela signifie payer *une prime* pour résoudre les problèmes sociaux de manière moins efficace – ou pour perpétuer un cycle qui ne résout simplement pas le problème (voir la Section 6).

Un autre effet important des escouades mixtes est de dégrader la relation entre le SPVM et les organismes communautaires. Cette relation a toujours été difficile, mais plusieurs organismes communautaires ont travaillé fort, pendant plusieurs années, pour l'améliorer. Lors de nos entrevues, plusieurs intervenant·es ont mentionné des membres de leur poste de quartier (par exemple, un·e agent·e de liaison, un·e agent·e sociocommunautaire, le commandant) avec qui iels dialoguent régulièrement, et avec qui iels cherchent à améliorer la façon dont les agent·es de police traitent leur organisme et les personnes qui le fréquentent. Certain·es intervenant·es estiment que, grâce à ces discussions, la situation s'est lentement améliorée au fil du temps.

Or, à l'exception d'ECHINOPS, les escouades mixtes ne sont pas rattachées aux postes de quartier (PDQ). Le travail accompli par les organismes communautaires et les

responsables de leur PDQ n'a donc aucun effet sur le comportement des escouades mixtes, et plusieurs intervenant·es se sentent impuissant·es pour changer ces dernières puisqu'il n'y a pas d'agent·e de liaison, d'agent·e sociocommunautaire, etc. chargé·e d'assurer une bonne relation entre les escouades et la communauté.

Un·e intervenant·e explique ainsi la différence entre la police du PDQ local et les escouades mixtes : « Des ententes qu'on a déjà avec notre PDQ, c'est des trucs qu'on a travaillé, [les policiers] en sont conscients... Pour l'instant, cette partie-là [les policiers du PDQ] se passe correctement. Dès qu'on va dans des équipes [mixtes] qui ne sont pas rattachées à notre PDQ, ça se complexifie. Là ils se présentent ici comme si c'était un Tim Horton en respectant très peu nos balises, nos limites ». Les escouades viennent donc défaire ou perturber le laborieux processus de conciliation entre le milieu communautaire et le service de police.

Compte tenu de ces effets sur la police, plusieurs intervenant·es croient que la réelle fonction des escouades mixtes est de servir comme projet de relations publiques. « Ils [la police] se sont approprié la proximité pour redorer leur image », explique un·e intervenant·e. En effet, le SPVM consacre beaucoup de temps et de ressources à faire connaître le travail des escouades mixtes. Le SPVM produit des

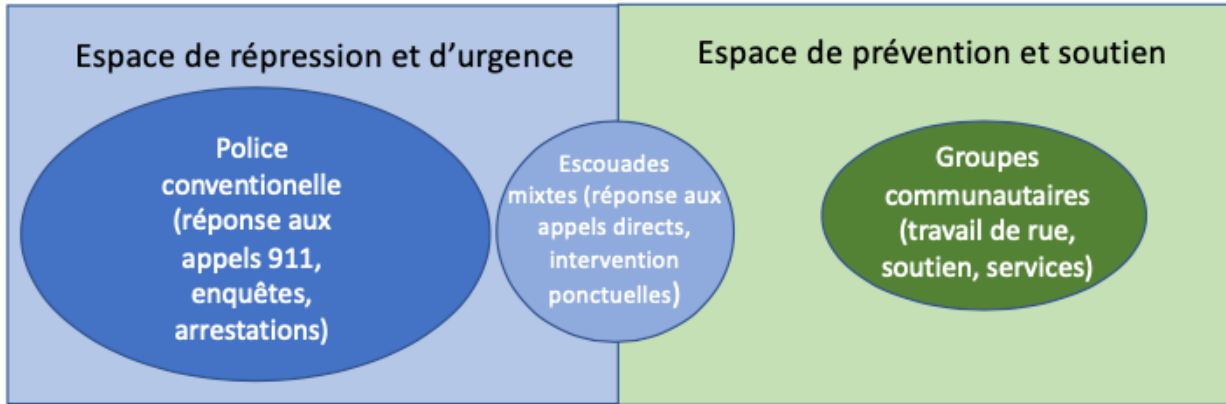
vidéos pour la plupart des escouades, il met en valeur les escouades sur son site Internet et il invite les journalistes à suivre les escouades dans leurs patrouilles afin de produire une couverture médiatique favorable. Cette « théâtralisation » de l'activité policière intervient alors que l'organisation essuie plusieurs critiques au cours des dernières années.

Au sein de cette théâtralisation, le rôle des escouades est d'aider et d'orienter vers des services, alors que les résultats obtenus dans ce rapport entrent largement en opposition avec ces prétentions. Dans un article de *La Presse* produit avec l'aide du SPVM, l'escouade EMIC est décrite comme créant des espaces publics plus équitables et inclusifs : « [un] métro [pour] tout le monde » (Ferah, 2021).

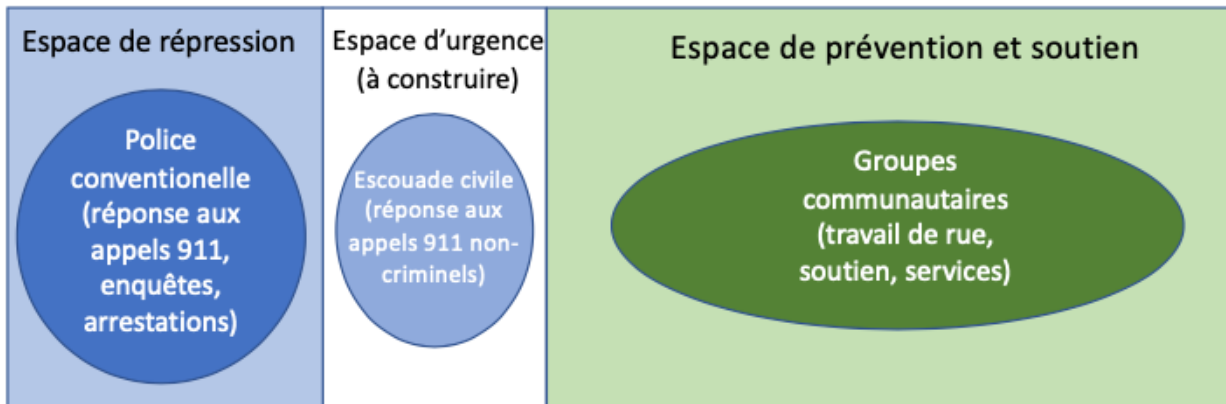
Comme l'explique un·e intervenant·e, la création des escouades mixtes s'est accompagnée d'une description très différente du travail policier : « Avant, la police était critiquée pour avoir judiciarisée les personnes en situation d'itinérance, pour le profilage social. Mais là, on dit que le but ce n'est pas de judiciariser les personnes... [et] c'est évident que cela fait partie du discours [de la police] qu'on veut pas faire du profilage [social]. Mais les personnes en situation d'itinérance sont autant judiciarisées et profilées qu'avant - même plus. C'est affiné au niveau du discours, mais c'est tout ».

Tableau IV: Description de la transformation recommandée

SITUATION ACTUELLE



SITUATION RECOMMANDÉE



8.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Notre étude examine les escouades mixtes de Montréal du point de vue des intervenant·es qui travaillent avec les personnes en situation d'itinérance. Plusieurs préoccupations importantes ont été exprimées. Les escouades, bien qu'elles prétendent fournir de l'aide à des personnes en situation d'itinérance, s'éloignent considérablement, dans leur fonctionnement, du travail communautaire.

Ces différences, selon les intervenants, empêchent les escouades d'établir de véritables relations de confiance avec les personnes en situation d'itinérance ou de contribuer à des solutions à long terme au problème de l'itinérance. Les escouades entravent également le travail des organisations communautaires qui travaillent avec les personnes en situation d'itinérance de diverses manières. Elles interrompent souvent leur travail et attirent des fonds gouvernementaux qui pourraient autrement être fournis aux organisations communautaires.

De plus, leurs interventions font qu'il est plus difficile pour les personnes en situation d'itinérance de faire la différence entre les travailleurs·euses de rue (qui ne collaborent pas avec la police) et les escouades mixtes. De diverses façons, les escouades nuisent aussi au travail du SPVM, notamment en détériorant les relations que les autres

policier·ères ont établies avec les organismes communautaires. Ces escouades transforment la mission des organisations communautaires en les plaçant dans une situation de dépendance vis-à-vis de la police vers une mission de plus en plus réactive et répressive. Ces escouades ont des conséquences sans précédent sur le bien-être et la santé des personnes en situation d'itinérance rendant les espaces publics et de refuges toujours plus hostiles à leur présence et le potentiel de défense des droits semble toujours plus limité. Enfin, ces escouades nous enferment collectivement dans un cycle répressif qui limite la mise en place de financement et de programme d'assistance sociale qui viendraient s'attaquer aux racines du problème de l'itinérance.

Ces constats sont importants à plusieurs égards et menacent considérablement le futur des organisations communautaires et le potentiel des intervenant·es à accompagner les personnes en situation d'itinérance dans une approche axée sur les besoins et les droits. En somme, ces constats invitent à mettre fin à la prolifération des escouades mixtes à Montréal et à réunir les différentes parties prenantes afin de mettre en place des solutions concertées qui répondent aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

À la lumière de ce rapport, nous offrons sept recommandations qui visent à transformer la gestion de l'itinérance et un diagramme du changement que la mise en œuvre de ces recommandations entraînerait.

Commençons par le diagramme (Tableau IV). Ce dernier exprime, tout d'abord, la nécessité de réduire l'espace de répression, afin de laisser davantage d'espace à la prévention et au soutien, notamment en valorisant et en finançant les acteurs qui remplissent ce rôle : les travailleurs de rue et les organisations communautaires. Ensuite, alors que la situation actuelle mise sur le développement d'escouades mixtes dont le mandat floue la distinction entre répression et prévention, nous recommandons la création d'une troisième sphère d'action.

Au sein de cette troisième sphère, que nous désignons « espace d'urgence », nous proposons de mettre en place une escouade civile, une escouade très différente d'EMMIS. La nouvelle escouade viserait à répondre aux appels 9-1-1 qui concernent des situations non-criminelles, telles que les crises de santé mentale, ainsi que des enjeux d'itinérance et de consommation de psychotropes (ce qu'EMMIS ne fait pas). L'escouades remplacera donc la police dans de telles situations, à l'instar d'un nombre croissant d'escouades de ce type dans d'autres villes (voir l'Annexe I). En revanche,

l'escouade ne viserait pas à répondre aux tâches et à la mission du milieu communautaire, qui est d'intervenir dans une perspective de défense des droits et de relations de confiance. L'escouade, finalement, adoptera une posture neutre et impartiale vis-à-vis les multiples individus ou groupes impliqués dans la situation à laquelle l'escouade répond.

Enfin, les sept recommandations qui découlent des conclusions de ce rapport et qui visent à produire le changement décrit dans le tableau IV sont les suivantes :

1. Nous recommandons que toutes les escouades mixtes soient supprimées et qu'une escouade entièrement civile soit créée et désignée pour répondre aux appels impliquant les personnes en situation d'itinérance et autres appels non-criminelles et qui est créé selon les principes énoncés dans les recommandations qui suivent.
2. Nous recommandons que les différentes parties prenantes s'inspirent des modèles d'intervention uniquement civile mises en place à Toronto, Edmonton et Denver, et que les parties prenantes financent des recherches indépendantes sur les escouades entièrement civiles ailleurs au monde.

3. Nous recommandons qu'une consultation publique impliquant les différentes parties prenantes, dont la Ville de Montréal, soit tenue à l'automne 2023 dont l'objectif serait de créer et de mettre en place la nouvelle escouade civile.
4. Nous recommandons que le groupe qui sera responsable de l'opérationnalité de la nouvelle escouade civile soit désigné en consultation publique et se trouve dans une posture neutre et impartiale, c'est-à-dire ne prenant partie pris pour aucun des groupes impliqués dans ses interventions.
5. Nous recommandons que les différentes parties prenantes accordent aux organismes communautaires qui travaillent avec des personnes en situation d'itinérance un rôle prépondérant et significatif dans l'élaboration de la nouvelle escouade civile ainsi que dans son suivi et son évolution sur le long terme et que l'escouade civile soit redevable (au moins partiellement) à des instances communautaires.
6. Nous recommandons aux parties prenantes de financer le processus de mise en place de cette consultation publique, ainsi que les organisations communautaires impliquées dans la consultation publique.
7. Nous recommandons que le financement actuellement fourni à EMMIS pour répondre aux appels soit transféré à la nouvelle escouade civile, que le financement fourni à EMMIS pour effectuer des interventions ponctuelles soit transféré sans conditions aux organismes communautaires qui effectuent un travail de proximité avec les personnes en situation d'itinérance, et que la ville augmente le financement de ces organismes dans le but de résoudre les enjeux liés à l'itinérance à la racine et réduire en amont la nécessité et les coûts d'autres interventions (police, escouade civile).

Annexe I : les escouades civiles à Denver, Eugene, Toronto et Edmonton

| | Support Team Assisted Response (STAR), Denver | Crisis Assistance Helping Out On the Streets (CAHOOTS), Eugene | Community Crisis Service, Toronto | 24/7 Crisis Diversion Team, Edmonton |
|------------------------------|---|--|---|--|
| Année de création | 2020 | 1969 | 2021 | 2013 |
| Mission | Fournir une réponse mobile de crise civile centrée sur la personne aux membres de la communauté qui rencontrent des problèmes liés à la santé mentale, à la dépression, à la pauvreté, à l'itinérance et/ou à la consommation de drogues. | Fournir une réponse communautaire aux situations impliquant la santé mentale et aux crises liées à la maladie mentale, à l'itinérance et à la consommation de drogues. | Fournir une approche alternative à la réponse à une personne en crise qui se concentre sur la santé, la prévention et le bien-être. Ce service constitue une alternative à la police, en créant une réponse 100 % communautaire, centrée sur le client et tenant compte des traumatismes, aux appels de crise non urgents et aux contrôles de bien-être. | L'escouade aide les personnes en situation de crise non urgente à se rendre dans un lieu sûr, libérant ainsi la police et les services médicaux d'urgence pour répondre à des événements plus critiques. L'escouade contribue à résoudre les problèmes de pauvreté, de santé mentale et de consommation de drogue en aidant les personnes en situation de crise à se mettre en relation avec les meilleures ressources disponibles pour répondre à leurs besoins. |
| Acteur(s) impliqué(s) | Ville de Denver, Colorado Crisis Services | Ville de Eugene, White Bird Clinic | Ville de Toronto, Centre for Addiction and Mental Health (CAMH), quatre | Ville d'Edmonton, Boyle Street Community Services, Canadian Mental Health |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | | | autres organismes communautaires | Association, et HOPE Mission. |
| Nombre d'interventions et d'intervenant.e.s | <p>Travail en duos (un·e clinicien·ne, un·e ambulancier·ière)</p> <p>En 2022, a répondu à 5 700 appels. 60 % des personnes rencontrées sont en situation d'itinérance.</p> <p>Avec un budget de 17 millions\$, l'escouade crée des économies importantes. Les études trouvent que les interventions de STAR coutent 151\$ au lieu de 646\$ lorsque les policiers sont envoyés.</p> | <p>Travail en duos (un·e intervenant·e en santé mentale et un.e ambulancier·ière)</p> <p>Chaque année, répond à 24 000 appels, ce qui implique 20 % des appels totaux destinés au service de police de la ville d'Eugène.</p> <p>Avec un budget de 2 millions\$, l'escouade crée des économies de 8.5 millions\$ en sécurité publique à la ville d'Eugène chaque année.</p> | <p>Entre le 31 mars et le 30 septembre, 2022, a reçu 2 489 appels (via 9-11 ou 2-11) et a répondu à 2 116 (84 %) des appels.</p> | <p>En 2021, a reçu 29 000 appels et a répondu à 11 000 appels.</p> |
| Source(s) | <p>Dee & Pyne (2021)</p> <p>Macauley (2021)</p> <p>Rose (8 juin, 2022)</p> | <p>DeLaus (2020)</p> <p>White Bird Clinic (2020)</p> | CAMH (2023) | Crime Prevention Ottawa (2022) |

BIBLIOGRAPHIE

- ATTRueQ (1997) Le travail de rue : de l'oral à l'écrit. 91p. http://www.pactde-rue.org/_upload/pptgjc_bo1iug_Oral_%C3%89crit.pdf
- Bellot, C. Raffestin, I. Royer, M-N et Noël, V. (2005) Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal. Rapport de recherche pour le Secrétariat National des sans-abris. 144p. <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/bellot-et-al-judiciarisation-2005.pdf>
- Bellot, C., Lesage-Mann, É., Sylvestre, M.-E., Fortin, V. et Poisson, J., (2021) Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019). 46p. https://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf
- Centre for Addition and Mental Health (2023). Toronto Community Crisis Service : Six-Month Implementation Evaluation Report. 88p. <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2023/01/8e71-Toronto-Community-Crisis-Service-Jan-2023-Evaluation-Reportaccessible.pdf>
- Crime Prevention Ottawa (2022) 24/7 Crisis Diversion Edmonton : Responding to Mental Health Crises Webinar Series. https://www.youtube.com/watch?v=QEMbg_4qRn4
- Dee, T. S., & Pyne, J. (2022) A community response approach to mental health and substance abuse crises reduced crime. *Science Advances*, 8(23), <https://doi.org/10.1126/sciadv.abm2106>
- DeLaus, M. (2020) Alternatives to Police as First Responders: Crisis Response Programs, *Albany Law School*. 32p. <https://www.albanylaw.edu/sites/default/files/centers/government-law-center/policing/explainers/Documents/GLC-Alternatives-to-Police-as-First-Responders-Explainer.pdf>
- Fontaine, A. (2010) Le travail de rue dans l'univers de la rue. *Criminologie*, 43(1), 137-153. <https://doi.org/10.7202/044054ar>
- Gauthier-Caron, J. (2017, 17 janvier) Why can't Montreal police stop killing homeless people? *The Link*. <https://thelinknewspaper.ca/article/why-cant-montreal-police-stop-killing-homeless-people>
- Lamarche, J. (2023, 24 mai) Sociale ou pas, la police reste la police. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2023/05/24/sociale-ou-pas-la-police-reste-la-police/>
- Macaulay, N. (2021) Alternative Response to Mental Health- Related 911 Calls, PCOM Capstone Projects. 41. https://digital-commons.pcom.edu/capstone_projects/41
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérants de Montréal (2023). Dossiers –

profilage social. <http://rapsim.org/dossiers/#profilagesocial>

Rose, A. (2022, 8 juin) Study : Denver's STAR program reduced crime, cost, Fox News 31, <https://kdvr.com/news/local/study-denvers-star-program-reduced-crime-costs/>

Livingston, J., (2023) Just mental health : programs. <https://just-mentalhealth.ca/programs/>

Rose, M.-C., Baillergeau, É. Hurtubise, R., et McAll., C. (2012) Nouvelles pratiques de collaboration entre policiers et intervenants de la santé et des services sociaux dans l'intervention en itinérance à Montréal. Rapport de recherche CREMIS. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/rapport-de-recherche-nouvelles-pratiques-de-collaboration-entre-policiers-et-intervenants-de-la-sante-et-des-services-sociaux-dans-lintervention-en-itinerance-a-montreal-2012/>

Sylvestre, M.-E. (2010). Disorder and Public Spaces in Montreal : Repression (And Resistance) Through Law, Politics, and Police Discretion. *Urban Geography*, 31(6), 803-824. <https://doi.org/10.2747/0272-3638.31.6.803>

White Bird Clinic (2020) Crisis Assistant : Helping Outs On The Streets, Media Guide. 8p. <https://whitebirdclinic.org/wp-content/uploads/2020/06/CAHOOTS-Media-Guide-20200626.pdf>